

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION 2023 DE PALATINE ASSET MANAGEMENT

1. Objet

Conformément aux dispositions des articles 321-122 et 319-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Palatine Asset Management vous fait part des conditions dans lesquelles elle a recours à des services de recherche et d'exécution des ordres au cours de l'année 2023. Le périmètre de ce rapport est celui des actifs investis en actions présent dans les OPC gérés par Palatine Asset Management.

2. Rappel de la réglementation

Palatine Asset Management est tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2023 un montant supérieur à 500.000€. Ce document précise le cas échéant les frais reversés à des tiers, intermédiaires de marché, lorsqu'ils fournissent le service d'exécution d'ordres et de recherche.

3. Principes de la politique d'exécution des ordres et de recherche

Dans le cadre de sa politique de sélection et d'exécution, Palatine Asset Management a retenu différents critères d'évaluation pour sélectionner les intermédiaires de marché chargés de l'exécution des ordres et de la recherche

La société de gestion a recours à deux typologies d'intermédiaires :

- Des brokers utilisés aux seules fins d'exécution ;
- Des brokers qui fournissent à la fois le service de recherche et d'exécution des ordres.

4. Répartition des frais d'intermédiation 2023

La répartition des frais entre l'exécution et la recherche au titre de 2023 est la suivante :

Instruments financiers	Courtage au titre de l'exécution	Courtage au titre de la recherche
Actions	42%	58%

En 2023, Palatine Asset Management n'a pas eu recours à des accords de commission partagée avec les intermédiaires de marché tels que définis ci-dessus.

5. Gestion des conflits d'intérêts

Palatine Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. De plus, une cartographie recensant les situations potentielles de conflits d'intérêts entre Palatine Asset Management et ses prestataires permet de couvrir et maîtriser les risques éventuels. Durant l'année 2023, Palatine Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix des prestataires d'intermédiation

Cette politique et le présent compte rendu relatif aux frais d'intermédiation sont disponibles sur notre site internet : www.palatine-am.com.